54e ANNEE. — N° 65

MERCREDI 10 JUIN 1914

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Les dangers de la dépopulation

Le nombre des grandes familles diminue de plus en plus en France. Aujourd'hui, les familles de cinq, de quatre, et même de trois enfants deviennent l'exception. Or, il faut au moins trois enfants par ménage pour assurer le développement normal de la population d'un pays.

Un demi-siècle nous a suffi pour passer, au point de vue du chiffre de la population, de la tête à la queue des grandes nations. En 1851, nous tenions en effet presque la tête, venant tout de suite après la Russie, avec 35 millions d'habitants, tandis que l'empire allemand, alors divisé, arrivait à peine au même chiffre, que l'Autriche-Hongrie n'en avait que 30 millions, l'Angleterre 27 millions, l'Italie 24 millions, les Etats-Unis 23 millions et le Japon 20 millions. Maintenant, c'est à peine si nous arrivons avant l'Italie, qui, avec ses 34 millions d'habitants, ne tardera pas à nous dépasser ; nous nous classons, avec nos 39 millions d'habitants, non seulement après la Russie qui en a 140 millions, mais bien après les Etats-Unis 90 millions, après l'Allemagne 64 millions, après l'Autriche-Hongrie 50 millions, après le Japon 49 millions, après l'Angleterre 45 millions.

En 1950, les grandes puissances auront : la Russie 300 millions d'habitants ; l'Allemagne 95 millions ; l'Autriche-Hongrie 70 millions ; l'Angletere 69 millions, la France, 43 millions.

Les territoires des nations n'augmentant en aucune façon, c'est naturellement la densité de la population qui s'accroît sans cesse. Pourquoi ? Parce que, suivant une loi des densités physiques, le courant prédominant s'établit du peuple le plus dense vers le peuple le moins dense. Les nations continentales sont des vases communiquants. C'est cette densité croissante des peuples voisins, en face de sa densité insuffisante et stationnaire, qui constitue pour ce pays le danger le plu sérieux. Si elle ne réagit pas, la France sera tôt ou tard écrasée par la pression des nations plus denses.

D'après la statistique des naissances et des décès pour 1912, le Dr Bertillon constatait que le chiffre de notre natalité se relevait très légèrement et passait de 742.114 en 1911 à 750.651 en 1912; comme d'autre part, la mortalité a sensiblement diminué, nous pouvons enregistrer un excédent du nombre des naissances sur celui des décès de 57.911.

Mais M. Bertillon démontre qu'il faudrait être animé d'un optimisme bien aveugle pour se réjouir de cette très légère amélioration et qu'il serait singulièrement dangereux de supposer que le mal de la dépopulation est conjuré et le grand péril national dissipé. En effet, le nombre des naissances reste encore inférieur à la moyenne des cinq années précédentes et, dans la statistique française régulièrement dressée depuis plus de cent ans, les années 1911 et 1912 sont celles qui présentent la plus faible natalité.

Autrefois, avant 1867, c'était près d'un million, parfois même plus d'un million de naissances que chaque année nous apportait; puis, jusqu'en 1887, notre natalité, tout en décroissant régulièrement, resta néanmoins supérieure à 900.000; elle se maintint encore au-dessus de 800.000 jusqu'en 1907, pour tomber ensuite au-dessous de ce chiffre.

Malgré la diminution de la mortalité constatée en 1912, notre excédent des naissances sur les décès reste sensiblement inférieur à celui de la Hollande pourtant huit fois moins peuplée que la France; il est presque dix fois moindre que l'excédent d'Autriche-Hongrie et plus de quinze fois inférieur à l'excédent de l'Allemagne.

Dans tous les autres pays, la population se développe rapidement, la nôtre reste stationnaire et tend à décroître. Pourtant, le nombre des mariages est chez nous relativement considérable; mais dans trop de ménages, on limite volontairement, par étroit égoïsme, le nombre des enfants à un ou deux, tout au plus. C'est là que se trouve la racine profonde du mal dont la France se meurt.

Jean LALOY.

La Criminalité en Allemagne

Suivant l' « Annuaire officiel des statistiques pour la Prusse », le nombre des condamnations pour crimes ou délits s'est élevé de 345.099 en 1895 à 401.535 en 1911. Ces chiffres ne concernent que la Prusse, l'un des vingt-six Etats confédérés dont se compose l'Allemagne. C'est la ville de Dusseldorf qui détient le record avec 36.253 condamnés. Viennent ensuite Berlin, avec 34.470 ; Potsdam, avec 28.504 et Oppeln, avec 32.521. 80.904 individus ont été condamnés pour vol, 10.713 pour attentats aux mœurs, 70.382 pour coups et blessures, 193 pour meurtre, 474 pour homicide par imprudence et enfin 5.426 pour infraction à la loi militaire.

En outre, la même statistique mentionne, pour le seul contingent militaire prussien et pour l'année 1912, 9.821 condamnations pour délits tombant sous le coup des lois militaires et civiles. 4.738 des condamnés possédaient déjà un casier judiciaire.

Les deux écoles

Notre « littérature commerciale » est laconique et impérieuse. Les réclames ne cherchent pas à nous séduire, elles nous ordonnent : Si vous toussez, prenez des pneumatiques Machin ! Demandez le quinquina Chose ! Enfoncez-vous bien cette idée dans la tête...

La publicité poétique, à laquelle certains marchands de savon sont seuls restés fidèles, est bien morte en France, et même en Europe. Si nous avons soif d'égards et de paroles mielleuses, c'est au Japon que nous devrons aller faire nos achats. Nous y lirons ces jolies annonces :

« Tel le chevreuil, tel le faon de la biche sur les montagnes ravinées, bondissent les commis de nos magasins. Vous y serez reçu comme un rayon de soleil après la pluie.

« Tous nos paquets sont emballés avec les tendres soins du nouvel époux pour la jeune épouse aux joues de pêche.

« Nos tapis ont la douceur d'une gorge de vierge. »

Ici, on nous dit sèchement : « Exigez la signature du fabricant ! » Nous ne l'exigeons d'ailleurs jamais...

Combien facile !

Aux Etats-Unis on épouse d'autant plus que le divorce y est plus facile et plus rapidement obtenu.

Par exemple, sont tenus comme cas de folie, et, par conséquent, comme cas de divorce, « le plaisir de vagabonder sur les routes et le défaut de pourvoir d'une façon convenable aux toilettes de la femme. »

Soit : l'automobilisme et la mauvaise humeur d'un mari rechignant à payer des notes de couturière excessives.

La Louisiane va jusqu'à admettre, parmi les motifs plausibles de rupture, la diffamation d'un conjoint.

— Dieu, que tu es assommant, que tu es bête ! s'écrie madame, impatientée.

Et monsieur de partir aussitôt... Elle sera libre... A moins qu'on ne parvienne à prouver qu'il est incontestablement, tout à fait imbécile. Alors... eh bien ! alors, elle devra simplement le garder.

Ainsi de suite, pour une multitude de cas...

Pourquoi donc ne pas se marier puisqu'on peut se libérer avec une telle facilité ?

INFORMATIONS

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Si l'on prévoyait quelques résistances des éléments avancés, à l'entrée de M. Jean Dupuy, on était loin de s'attendre à ce que la cassure se produisît sur une formule acceptée la veille de la déclaration ministérielle.

M. Viviani avait obtenu des personnalités dont il s'était assuré le concours, que M. Jean Dupuy figurât dans la combinaison avec le portefeuille de la justice, et M. Milliès-Lacroix sollicité, s'était empressé de déclarer qu'il resterait volontier en dehors de cette combinaison.

Pour faciliter un remaniement dans la répartition des portefeuilles, M. Bienvenu-Martin avait alors consenti à revenir à l'instruction publique, M. René Renoult à prendre les travaux publics, etc.

Mais, cette première question réglée, d'autres complications autrement sérieuses allaient surgir, et la formule de la déclaration concernant la loi militaire allait en être la cause.

On sait les noms des sénateurs et députés qui assistaient à la réunion de la matinée au ministère de l'intérieur.

M. Jean Dupuy, convoqué au ministère par M. Viviani, s'y était rendu, mais il n'avait pas pris part à la discussion.

Dès le début de cette réunion, MM. Godart et Ponsot, qui devaient être : l'un ministre du travail, l'autre sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, ont dit que leurs amis du parti radical-socialiste unifié avaient été péniblement impressionnés par la lecture du texte publié par les journaux, d'après lequel la loi militaire ne pourrait être modifiée que plus tard, après l'application de mesures dont l'efficacité aurait été prouvée et seulement, si, à ce moment la situation extérieure le permettait.

Il y avait là, d'après eux, une formule trop étroite, qui ne pouvait donner satisfaction aux députés de la majorité ayant voté contre la loi de trois ans, convaincus de la nécessité du retour prochain à la loi de deux ans.

MM. Godart et Ponsot ont, en conséquence, demandé une modification du texte sur lequel, cependant, l'accord s'était fait la veille.

La manière de voir de MM. Godard et Ponsot a été combattue énergiquement par M. Noulens et la plupart des autres futurs ministres.

M. Malvy s'est efforcé, assure-t-on de jouer le rôle de conciliateur, mais les points de vue étaient trop différents.

M. Viviani, d'ailleurs, considérait sa formule — qu'il avait communiquée au président de la République — comme intangible, et il s'est refusé à la remettre en discussion. C'était pour lui une question d'honneur national.

On a, à ce moment, envisagé le départ de MM. Godart et Ponsot et leur remplacement par des députés radicaux, moins intransigeants sur ce point.

M. Viviani a considéré qu'une modification nouvelle de son Cabinet, au point où en étaient les choses, était contraire à sa dignité. Le départ de MM. Godart et Ponsot suivis peut-être d'autres membres du futur Cabinet, aurait, d'autre part, pour effet de rejeter 80 députés radicaux unifiés hors de la majorité ministérielle, et M. Viviani, n'a pas voulu déplacer l'axe politique de sa combinaison.

Il ne resta plus à M. Viviani qu'à remettre ses pouvoirs au chef de l'Etat. C'est ce qu'il a fait.

M. Poincaré a insisté vainement pour le faire revenir sur sa détermination. Il l'a ensuite remercié en termes particulièrement chaleureux des efforts qu'il avait faits.

La crise reste donc ouverte et elle augmente incontestablement de gravité.

Le président de la République va faire appeler M. Paul Deschanel. Il considère, sans doute, qu'en l'absence de toute indication politique donnée par le Parlement, il ne peut s'inspirer que d'un seul vote de la Chambre, celui par lequel l'Assemblée a porté au fauteuil présidentiel par plus de 400 voix, M. Paul Deschanel.

Acceptera-t-il ? ou, s'il accepte, réussira-t-il ? L'expérience tentée par M. Viviani impose la réserve.

A défaut de M. Deschanel, on parle de M. Delcassé, dont le ministère serait alors un ministère résolument décidé à ne pas laisser toucher à la loi de trois ans, et qui aurait alors contre lui les socialistes unifiés et une partie des radicaux socialistes unifiés.

Enfin, on dit que la tâche de M. Gaston Doumergue pourrait bien, le cas échéant, n'être par complètement terminée et que M. Viviani lui-même serait peut-être appelé, après l'échec de plusieurs combinaisons, à recommencer une seconde tentative.

L'entretien de M. Deschanel avec M. Poincaré a pris fin à 5 h. 30.

A ce moment, le président de la République a reçu M. Roosevelt, ancien président des Etats-Unis, qui était accompagné de l'ambassadeur des Etats-Unis.

A 5 h. 30, le président de la République a fait appeler M. Delcassé à l'Elysée.

Il est possible, probable même, que M. Poincaré consulte également M. Gaston Doumergue.

D'une telle consultation ne pourrait évidemment sortir que le Cabinet logique, le Cabinet de gauche.

Dans la matinée de dimanche, M. Poincaré a fait appeler M. Delcassé, mais celui-ci, malade, n'a pu se rendre à l'invitation.

M. Poincaré a fait appeler M. Jean Dupuy, et l'a pressenti sur le point de savoir s'il accepterait de constituer le Cabinet. M. Jean Dupuy a répondu que, dans les circonstances présentes, il ne se croyait pas suffisamment désigné et que, parmi ses collègues du Sénat il pensait que M. Peytral, par exemple, était plus qualifié. Le président de la République a fait appeler M. Peytral pour conférer de nouveau avec lui.

Convoqué sans retard, M. Peytral est arrivé. Pendant plus d'une heure, il a conféré avec M. Poincaré.

Résultat négatif.

L'événement de l'après-midi fut, à 4 h. 30, la visite de M. Gaston Doumergue à l'Elysée.

M. Ribot doit venir ensuite.

Ces conversations sont d'autant plus importantes qu'elles porteront exclusivement, croyons-nous, sur la question militaire dont l'énoncé (et non le fond), crée aujourd'hui toute la difficulté.

Quand M. Doumergue quitte l'Elysée, c'est sur lui la ruée : « Allez-vous arranger cela ? Faites-vous le Cabinet ? »

Le sénateur du Gard déclare qu'il a été simplement consulté et qu'il ne voit qu'un moyen de dénouer la crise ! amener M. Léon Bourgeois à accepter le pouvoir... « A moins que l'on n'y amène M. Emile Combes ! » interrompt quelqu'un.

M. Ribot est allé à l'Elysée à 5 heures 40.

L'entretien de M. Poincaré avec M. Ribot s'est terminé à 7 heures.

Le président de la République a offert au sénateur du Pas-de-Calais de constituer le Cabinet, faisant observer que ce choix lui avait été indiqué non seulement par M. Peytral, mais aussi par Deschanel.

M. Ribot a réservé sa réponse jusqu'à lundi voulant consulter ses amis politiques.

⁂

Lundi, dès 8 h. 45, M. Ribot a quitté son domicile, 6, rue de Tournon. Il héla un taxi-auto, qui le conduisit au Luxembourg. M. Ribot rendit visite à M. Antonin Dubost, président du Sénat, avec lequel il conféra jusqu'à neuf heures et demie. A cette heure matinale, l'arrivée et le départ de M. Ribot passèrent à peu près inaperçus. En quittant le Luxembourg, le sénateur du Pas-de-Calais se fit conduire à la Chambre. Il conféra jusqu'à dix heures avec M. Paul Deschanel.

Puis il se rendit chez M. Clemenceau.

M. Ribot a continué, dans l'après-midi, les visites. Après son entretien avec M. Viviani qui a duré 40 minutes, le sénateur du Pas-de-Calais est retourné rue Palatine pour reprendre avec M. Léon Bourgeois l'entretien interrompu par le déjeuner.

D'après certaines rumeurs, cette seconde visite à M. Léon Bourgeois aurait été motivée par les résistances que M. Ribot aurait rencontrées auprès de M. Viviani. L'entrevue entre M. Ribot et M. Bourgeois a duré de 3 h. 5 à 3 h. 35. En quittant la rue Palatine, M. Ribot s'est rendu chez M. Briand, avenue Kléber.

A sept heures du soir, on apprend que M. Ribot a téléphoné à l'Elysée qu'ayant encore quelques démarches à faire, il ne fera connaître sa réponse au président qu'à neuf heures et demie.

Le bombardement d'une ferme habitée

Le garde-chasse Goudard, logé à la ferme de Laval-le-Comte, venait de se mettre à table avec sa famille, lorsque, tout à coup, une véritable pluie d'obus vint s'abattre en éclatant avec fracas dans la cour de la ferme. La famille était à peine revenue de sa terreur qu'une nouvelle rafale passa. Un projectile, cette fois, explosa sur le fournil, faisant voler la toiture en éclats. M. Goudard, après avoir placé sa famille à l'abri d'un pignon, s'élança courageusement pour donner l'alarme, risquant d'être tué à chaque pas. Il parvint à atteindre la batterie, dont le tir redoublait d'intensité, et à faire cesser le feu Ce bombardement intempestif provenait d'un mauvais repérage.

Un escroc qui a de la chance

Ancien adjudant colonial, seize campagnes, plusieurs blessures, Raphaël Sothère, qui est employé dans une Compagnie d'assurances, a une malheureuse passion : celle de jouer aux courses. Il y a trois jours, ayant reçu 4.500 fr. pour payer un sinistre, il s'empressa d'aller sur le champ de courses, où il perdit 4.000 fr. n'osant opérer lui-même et sentant bien qu'il allait être arrêté, il confia les 500 fr. qui lui restaient à un camarade en le priant de jouer pour lui. Sothère fut arrêté et amené chez le commissaire, à qui il conta sa faiblesse ; mais ce dernier, qui justement avait sur sa table un journal de courses où se trouvaient les résultats de Saint-Ouen, s'aperçut que les chevaux joués cette fois par le camarade de l'adjudant étaient tous arrivés, et que Sothère gagnait plus de 5.000 francs. Il pourra donc rembourser à la Compagnie lésée ; mais il a été tout de même consigné à la disposition de la justice.

Ballotté de Marseille en Corse, il reste 5 jours sans manger

Mercredi dernier, un marin apercevait, près de la plage de Portigliolo, une petite barque montée par un jeune homme, qui faisait des signaux de détresse. Il alla à son secours et apprit que le malheureux n'avait ni bu, ni mangé depuis plusieurs jours. Il fut aussitôt secouru et restauré, puis amené à Ajaccio.

Le naufragé déclara être sujet russe et se nommer Barry Géo. Il était parti, il y a une dizaine de jours de Marseille, pour se rendre aux Salins-d'Hyères.

Surpris par la tempête, sur la frêle embarcation, il fut le jouet des flots et vint finalement s'échouer près de Portigliolo.

Ce malheureux, sans boisson, s'était nourri pendant les cinq premiers jours, avec un pain. Il sera rapatrié par les soins du consul de Russie.

En Albanie

Candidatures éventuelles au trône

On confirme que les chefs musulmans albanais à Valona auraient décidé d'appeler un prince de la maison Bonaparte à la succession éventuelle du prince de Wied. Ce prince, qu'on ne désigne pas autrement, aurait déjà accepté.

L'intervention du roi de Roumanie

L'intervention du roi Charles de Roumanie en faveur du prince Guillaume d'Albanie, se précise.

On annonce qu'il profiterait du séjour du tsar à Constantza pour solliciter son appui. Il a déjà fait une démarche de même nature auprès de l'empereur Guillaume II.

En même temps, le roi Charles a conseillé au prince d'Albanie de ne pas quitter le pays et de ne pas abandonner Durazzo pour une autre résidence.

La position si nette prise par le souverain de Roumanie cause une vive impression dans les milieux autrichiens.

A la frontière serbe

L' « Albanische Korrespondenz » mande d'Elbassan que le gouvernement serbe a transféré 20.000 hommes de la région de Drina à la frontière albanaise. Les Albanais ont occupé la passe de Kraba, à 15 kilomètres d'Elbassan, forte position stratégique, qui domine, à 540 mètres d'altitude, la route reliant Elbassan à Tirana.

Petites Nouvelles

A la suite de chagrins intimes, Mme la comtesse Félix de Vogüé, née Christiane de Beauchamp, âgée de vingt-six ans, demeurant en son hôtel, 7, rue Las-Cases à Paris, s'est suicidée en se tirant un coup de revolver dans la tête.

— Congédié par son patron, le berger Léonce Corbeaux, âgé de trente ans, habitant à Wancourt, a tué de trois coups de revolver la fille de son maître, Mlle Florence Delambre, âgée de vingt-trois ans. Il s'est suicidé ensuite, mais n'ayant pas réussi à se tuer d'un coup de revolver, il s'est pendu.

— On vient de promulguer en Chine un nouveau règlement de poids et mesures qui consacre un notable progrès dans l'emploi du système métrique.

— De nouveaux éboulements se sont produits sur les rives du canal de Panama, notamment près de Culabra. On espère néanmoins dégager le canal à temps pour que les navires puissent passer le 1er juillet.

— La température s'est considérablement refroidie à Rome. On signale des bourrasques de neige et de grêle dans la haute Italie. Un violent ouragan a éclaté à Naples, au cours duquel, dix ouvriers occupés dans un égout collecteur ont été entraînés par les eaux. Suivant le « Messagero », deux de ces ouvriers auraient été noyés.

— Un certain nombre de députés appartenant au parti républicain démocratique ont l'intention de fonder à la Chambre soit un groupe réglementaire de ce parti, soit, sous le nom d'Alliance républicaine démocratique et sociale, un groupe non réglementaire des quatre-vingt-cinq députés inscrits au parti républicain démocratique.

— M. Roosevelt, ancien président de la République des Etats-Unis, a quitté Paris pour se rendre à Madrid pour assister au mariage de son fils Kermit avec la fille de M. Willart, ambassadeur des Etats-Unis en Espagne.

CHRONIQUE LOCALE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Contrairement à toutes les prévisions, à tous les espoirs, à tous les désirs des républicains, la combinaison ministérielle de M. Viviani a échoué.

La nouvelle a vivement supris : au lendemain des élections législatives qui furent un succès pour les groupes de gauche, on était en droit de croire que les combinaisons de couloirs, les machinations de sous-groupes ne pourraient plus entraver l'action politique nettement orientée à gauche.

L'échec de M. Viviani prouve que les intérêts particuliers sont aujourd'hui aussi vifs que hier, et qu'il faudra encore compter avec les ambitions personnelles des chefs de groupes dont les mains sont toujours tendues vers les portefeuilles ministériels.

Quelle sera la combinaison qui aboutira? de quelles personnalités sera composé le prochain Gouvernement?

De ceci, le pays se soucie peu : ce qu'il veut, c'est un Gouvernement homogène ayant un programme qui ne serait pas emprunté et à la droite et à la gauche.

Aucun ministère, avec la composition actuelle du Parlement, n'a chance de se maintenir au pouvoir, s'il va à l'encontre de l'orientation indiquée par les électeurs.

L. B.

Lettres de félicitations

Une lettre de félicitations, avec citation au *Bulletin officiel*, est accordée au titre des écoles d'instruction aux officiers de réserve ou de territoriale dont les noms suivent:

Ecole de Cahors : MM. Delard, de Fajolle, Rajade, Rames, Sers, Mourgués, Huart, Chatonet, Satgé, Chéry.

Médailles d'honneur

Aux termes, d'un arrêté du ministre de l'intérieur, des médailles d'honneur en argent sont accordées aux cantonniers du Lot dont les noms suivent :

M. Village Pierre, ex-cantonnier à Teyssieu.

M. Rives Baptiste, ex-cantonnier à Bagnac.

M. Audizier Joseph, ex-cantonnier à Saint-Cirgues.

M. Soubrié Raymond, cantonnier à l'Hospitalet.

M. Vidaillac Jean, cantonnier à Cremps.

M. Cazelou Jean, chef cantonnier à Labastide Murat.

M. Delpech Pierre, cantonnier à Alvignac.

M. Vizi Ludovic, cantonnier à Senierges-Montfaucon.

M. Jany Jean, cantonnier à Poussible-Montfaucon.

Nos félicitations à ces excellents agents.

Une Fête au Collège

Notre Collège de jeunes Filles a fêté dimanche son 25e anniversaire.

Dès 4 h. 1/2 une foule nombreuse et élégante se pressait dans la grande cour du Collège de jeunes filles superbement pavoisée et décorée.

Sur l'estrade sont assis MM. Cavalier, recteur de l'Académie de Toulouse, entouré de MM. Veyssière, inspecteur d'académie, Darquier, maire de Cahors, président du Conseil d'administration du Collège, Ceccaldi, préfet du Lot, Mlle Camus, directrice du Collège, Cassagneau, secrétaire général de la Préfecture, Leschi, proviseur du Lycée, Grimal, président du tribunal, Korn, procureur de la République, les directeur et directrice des Ecoles normales de Cahors, et un grand nombre de notabilités.

La musique du 7e fait entendre la Marseillaise, puis M. le Docteur Darquier prend la parole en ces termes :

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Je suis certain d'être l'interprète fidèle de tous ceux qui m'entourent à l'occasion de cette cérémonie en souhaitant à l'homme éminent que la confiance du Gouvernement de la République a placé à la tête de l'Université de Toulouse une bienvenue à la fois respectueuse et très cordiale. Nous vous gardons, Monsieur le recteur, une très vive gratitude, pour l'empressement que vous avez mis à rehausser de votre présence cette cérémonie et à venir fêter avec nous le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre collège.

Cet agréable devoir rempli envers vous, me permet, Monsieur le Recteur, sans chercher de transition, d'évoquer le souvenir de celui de vos prédécesseurs, M. Perroud qui fut avec le concours de M. Costes, mon regretté prédécesseur à la Mairie de Cahors, le fondateur de cette maison.

Il m'est agréable et très doux de rappeler ici le souvenir et la figure de ce grand vieillard, si attentif et si dévoué aux devoirs de sa charge, qui, pendant plus d'un demi siècle, — un record, dirait-on, aujourd'hui — présida aux destinées des divers ordres d'enseignement de l'Académie de Toulouse et qui, par un privilège rare, goûte, à la faveur d'une verte vieillesse et dans la plénitude de ses facultés, le repos que méritent si bien ceux dont la carrière fut, comme la sienne, toute de travail et d'honneur.

Je l'avais vu pour la première fois alors que j'étais élève de 5e ou de 4e dans notre cher Lycée, à cet âge où la visite de Monsieur le Recteur constitue dans une classe un événement mémorable et sensationnel. Et malgré la distance qui nous séparait j'avais déjà deviné en lui la bienveillance et la bonté. J'eus l'honneur beaucoup plus tard de le retrouver encore à son poste et de traiter avec lui, comme maire de Cahors, certaines questions intéressant nos établissements d'instruction.

C'était un savant éminent, modeste autant qu'érudit, doublé d'un administrateur clairvoyant et habile. Les Grecs, l'auraient qualifié de καλὸς κἀγαθὸς ; les Latins de *vir bonus* ; en français, je dirai plus simplement : C'était un homme. J'aurais, me semble-t-il, manqué au plus élémentaire de mes devoirs, si je n'avais, au début de cette fête, rappelé le nom de M. Perroud qui prit, il y a ving-cinq ans, une si large part à la fondation de ce collège et ne cessa jamais, je puis le dire, de s'intéresser à sa prospérité. Au nom de la ville de Cahors, je lui envoie l'hommage de notre gratitude avec les vœux de santé et de longue vie que forment pour lui tous ceux qui l'ont connu.

Vingt-cinq ans ! notre collège a atteint et même dépassé sa majorité. Je reste convaincu, Mesdemoiselles, que vos quinze ans considèrent cet espace de temps comme immense, qui sait, peut-être, comme égal à l'infini, car vous êtes à l'âge heureux où l'on estime que vingt-cinq ans c'est l'âge mûr et quarante ans la vieillesse. Vos idées sur ce point changeront, n'en doutez pas, et un jour viendra où, sans avoir atteint la vieillesse ou, pour préciser mieux, ce que les gens de mon âge appellent la vieillesse, un quart de siècle écoulé vous paraîtra avoir été aussi bref, aussi court, aussi rapide qu'une heure de conversation avec un interlocuteur instruit, spirituel et bavard. Elle me paraît très proche, en effet, cette époque qui précéda de peu la fondation du collège, et où l'enseignement secondaire des jeunes filles débutait sous la forme de cours secondaires qui avaient lieu à la mairie. La charge en était assumée par des professeurs du lycée. Cette organisation rudimentaire constituait à cette époque une petite révolution, car on concevait difficilement encore que l'éducation d'une jeune fille pût être assurée d'une manière satisfaisante et honnête autrement que par des congréganistes, et il fallait aux familles qui envoyaient leurs filles au cours un réel courage pour affronter l'opinion des gens bien pensants.

Mais de quelles précautions ne s'entourait-on pas, quelles garanties n'exigeait-on pas pour pouvoir répondre à la critique ou pour la désarmer. Quelques détails qui vous feront sourire aujourd'hui, diront mieux que de longs développements l'état d'esprit de l'époque.

Les cours, vous ai-je dit, avaient lieu à la mairie. Les professeurs s'appelaient MM. Ythier, Combarieu, Piot père et fils, Pradel. Et cependant les mamans assistaient au cours, se livrant pendant la leçon, assises à côté de leur progéniture à des travaux de broderie ou de tricot, avec la prétention évidente de montrer, par leur présence, qu'en aucun cas, la morale ne pouvait être outragée.

Plus tard le nombre croissant des élèves, l'exiguité des salles de la mairie obligea à éliminer les mamans.

J'exagère en disant éliminer, je devrais dire remplacer : elles le furent en effet par une très respectable personne Mlle Soulié, si j'ai bonne mémoire, qui devint ainsi, par synthèse, comme le chœur dans le théâtre Grec, une sorte de personnage collectif.

Les copies n'étaient jamais remises directement par le professeur à l'élève ou par l'élève au professeur. Mlle Soulié était l'intermédiaire obligée, la personne interposée dont la présence rassurait les familles et défiait la malignité de l'opinion publique. Il fallait pour être interrogée que l'élève en manifestât le désir par l'intermédiaire de Mlle Soulié mais il paraît, que, par une dérogation qui surprend au milieu de celuxe de précautions, le professeur était autorisé à interroger directement l'élève qui pouvait elle-même répondre, sans prendre Mlle Soulié comme organe de transmission.

Cette étape fut courte et bientôt en 1889 le Collège fut livré à l'université. On avait acquis pour l'installer l'immeuble Caviole dont certaines parties furent adaptées et complétées par des bâtiments neufs.

La population du début fut d'une cinquantaine d'élèves, mais peu à peu la prospérité s'affirmait et en 1900, il y en avait une centaine. La ville de Cahors achetait en 1900 l'établissement des Petits Carmes et en affectait une partie en la restaurant à agrandir le Collège : cours, réfectoire, infirmerie, dortoirs, furent plus vastes et mieux aménagés.

Dès lors la population scolaire augmente d'année en année et depuis plus de dix ans elle n'a pas été inférieure à deux cents élèves.

Est-ce à dire que tout soit parfait, hélas, non, la perfection n'est pas de ce monde, mais le Conseil municipal est plein de sollicitude pour le Collège et cette sollicitude ne connaît d'autres limites que ses moyens financiers : des améliorations matérielles sont en voie de réalisations.

Au point de vue des études, je me permets de rappeler la création des cours facultatifs de Latin qui facilitent la préparation du Baccalauréat ; enfin la création d'un emploi de maîtresse de gymnastique, de cours de coupe et couture fréquentés aussi par les anciennes élèves témoigne d'un effort continu pour donner à la fois à nos jeunes filles une haute culture générale et les connaissances pratiques qui les rendent capables de diriger une maison et d'élever une famille.

Puisque en notre temps, les femmes ont une part croissante d'initiative et de responsabilité; puisqu'il ne leur suffit plus, comme le voulaient les poètes, d'être « frivoles, charmeresses et pitoyables ; puisqu'elles s'acharnent avec les hommes à la poursuite de fuyantes certitudes et qu'elles s'insurgent contre le : « sois belle et tais-toi ! » de Charles Beaudelaire, il est nécessaire et juste de leur fournir le moyen de ne pas rester ignorantes et de cesser de vivre sur le travail d'autrui. Il faut aussi, par la lecture de nos grands écrivains, de nos grands moralistes, leur permettre de grandir incessamment leur conscience et leur volonté dans l'attente de l'épreuve et du devoir.

C'est à ce but que s'est consacré, dans cette maison qui fête aujourd'hui son vingt-cinquième anniversaire, un personnel délite, soutenu et guidé par une directrice aussi éclairée que ferme et bienveillante et auxquels je suis heureux de rendre ici un public hommage.

C'est à cet effort que se sont associées les diverses municipalités de Cahors. Notre but commun n'a pas été seulement de créer un établissement où on vient recueillir des couronnes et des diplômes pour conquérir des succès et des grades, pour parvenir à des examens ou à des emplois, mais bien de faire des caractères dignes de toutes les situations et de tous les événements et capables, plus tard, par le courage, la bonté et aussi par le sourire de créer du bonheur ce qui est la plus sérieuse et la plus belle ambition que puisse avoir une jeune fille.

Le discours de M. le maire de Cahors, est salué d'unanimes et très chaleureux applaudissements.

M. le recteur parle ensuite.

Dans une intéressante causerie familière et instructive, il examine rapidement la question de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Il remercie en passant M. Veyssière, inspecteur d'académie, dont il connaît la haute compétence, qui s'est fait l'interprète des organisateurs pour l'engager à présider la fête d'aujourd'hui.

Il a ensuite un mot élogieux pour Mme Camus, l'excellente directrice du collège auquel elle donne tout son dévouement éclairé. De vifs applaudissements accueillent les excellentes paroles de M. le recteur.

M. le Préfet du Lot prononce ensuite un éloquent discours qui est également accueilli par de chaleureux bravos.

La fête de réception est continuée par une charmante partie musicale.

Les jeunes élèves du collège firent entendre de façon parfaite des morceaux de chant et la musique du 7e joua les meilleurs morceaux de son répertoire.

Les assistants firent un vif succès aux jeunes élèves et aux musiciens.

La représentation du soir

Une charmante soirée a suivi la cérémonie officielle de l'après-midi. M. le Recteur de l'Académie de Toulouse l'honorait de sa présence. Il avait à ses côtés M. le Préfet du Lot, notre sympathique Maire, M. Darquier, M. l'Inspecteur d'Académie. Autour d'eux se groupaient les principales notabilités de la ville. Enfants, fillettes, et jeunes filles ont de leurs chants et de leurs saynètes ravi leurs invités.

Au programme, « les Petites filles de Pierre » chanson mimée de J. Dalcroze. C'est une sorte de pantomime accompagnée de chant. Les petites statues prennent avec des mouvements très lents les diverses attitudes indiquées par le chœur. Nos fillettes ont été ravissantes de souplesse et de grâce dans leur gymnastique expressive.

Une comédie enfantine succédait à la pantomime. « La Conjuration au Clair de Lune » de Markovitch. C'est une conspiration des plus petits animaux contre l'homme. Réunis dans un bois, au moment du lever de la lune, Papillon, Belle-de-Nuit, Rat, Libellule, Cigale, Lapin, Grillon, Fourmi, Escargot, Ver-Luisant, (j'en passe, sans doute) ont juré la mort de leur cruel ennemi. Survient au grand effroi de Lapin, Pierrot qui chante à la Lune. Les animaux l'entourent et veulent le sacrifier. Mais Pierrot les convainct qu'ils sont tous plus heureux que l'homme. La comédie s'achève dans un ballet. Belle de Nuit et Papillon ont fait merveille. Lapin toujours tremblant et défaillant, était à croquer dans son rôle. Alouette avait la gravité et l'éloquence d'un président. Et pourtant la voix délicieuse de Pierrot les a tous charmés.

Les bébés ensuite ont chanté dans un décor de fées « la Ronde de la Jardinière », et les mamans se sont attendries sur leurs délicieuses mignonnes.

Que de dévouements pour préparer tant de succès!

Mlle Piot, fille de l'excellent professeur du Lycée Gambetta, a été très applaudie pour son interprétation du « Nil », de Leroux.

Le mauvais temps a malheureusement gêné la représentation d'« Antigone » qui devait être le clou de la fête. L'interprétation qu'en ont donnée les jeunes filles du Cours supérieur aidées des anciennes élèves du Collège mérite mieux qu'une mention. La tragédie de Sophocle mise à la scène, et en beaux vers, par Paul Meurice et Auguste Vacquerie, a été supérieurement interprétée par nos jeunes tragédiennes.

Le décor forcément réduit ne permettait pas d'offrir aux invités tout le luxe du drame antique avec la perspective et les lontains fuyants de la scène grecque. Dans leurs blancs peplums souples et délicatement ondulés, sous leurs bandeaux de vierges, nos jeunes filles ont pourtant évoqué la grâce et la beauté des Nausicaa, des Iphigénie, des Eurydice.

C'est le privilège des grandes œuvres que le décor n'ajoute presque rien à leur grandeur. La légende d'Antigone est une de celles qui honorent le plus l'esprit humain. Par la mort des deux fils d'Œdipe, Créon, frère de Jocaste, est devenu roi de Thèbes. Il a défendu d'ensevelir le cadavre de Polynice, frère d'Antigone, parce que le jeune prince est mort en combattant contre sa patrie. Antigone enfreint la défense du tyran et meurt victime de sa courageuse révolte. Le drame est la peinture du dévouement fraternel.

Avec ses cinq épisodes accompagnés d'un prologue et d'un exode et coupés par des chants du chœur, il correspond à peu près aux cinq actes d'une de nos tragédies. La place dont nous disposons ne nous permet pas une longue analyse. Qu'il nous suffise de dire que l'intérêt n'a pas langui d'un bout à l'autre du drame.

La première scène est une de ces prenantes expositions qu'on ne rencontre que dans les chefs-d'œuvre. Antigone amène sa sœur Ismène hors du palais à l'heure même où Créon vient de proscrire les restes de leur frère. Le roi a menacé du dernier supplice quiconque enfreindrait sa défense. Antigone, n'écoutant que son devoir, veut honorer son frère de la sépulture. Elle demande à sa sœur de s'associer à son entreprise. Ismène, par un sentiment délicat de sa faiblesse, s'effraie de tant de témérité. Mesdemoiselles Tulet (Antigone) et Bro (Ismène) ont magistralement conduit le dialogue. L'entrée de Mlle Tulet a été ce qu'elle devait être : pas précipités, agitation, débit rapide. Fille d'Œdipe, Antigone devait s'élever au-dessus des préjugés, braver la prudence, donner la sensation de l'enthousiasme avec ses emportements et son délire : Mlle Tulet l'a compris. Ismène lui donnait la réplique d'une âme douce et résignée, épouvantée d'une audace incompréhensible pour elle, et néanmoins entraînée par le charme que répand autour de soi l'esprit de sacrifice.

Dans la succession des épisodes l'émotion du public croissait avec le développement de l'action. Nos jeunes tragédiennes le sentaient. Nous avons vu leur jeu s'affermir à mesure que se précipitait le drame. Pas une défaillance, ni dans la voix, ni dans le geste.

Créon (Mlle Gras) vient à peine de prononcer ses terribles imprécations qu'on désobéit à ses ordres. Un garde placé près du cadavre de Polynice n'a point empêché qu'Antigone ait honoré son frère de la sépulture. Mlle Delpouget (le garde) n'avait pu, par suite d'une indisposition, assister à toutes les répétitions. Elle a néanmoins su rendre la jactance et la sottise du fonctionnaire trop zélé.

La belle scène que celle qui succède à celle-là ! Antigone devant Créon. Le dévouement en face de l'égoïsme! Antigone a été superbe de grandeur et de dédain. Devant l'élan de son courage et la fermeté de sa raison, une autre jeune fille devait avoir quelque peine à subir l'affront de l'humiliation.

Mlle Gras, bien campée dans sa fierté, avait pourtant la voix trop caressante. Dame ! quand on incarne Créon à 20 ans, on ne peut pas essayer de rugir sans avoir envie de sourire.

Mlle Coueslant (Hémon) fut naturelle dans un rôle d'autant plus délicat que l'amour chez Sophocle n'est qu'une forme du devoir. Elle parut, en face du tyran, simple et délicate, comme l'exigeait le drame.

Au dernier acte, Antigone, convaincue de crime, est amenée par les gardes. Elle est condamnée à être enterrée vivante. La jeune héroïne a fait son devoir. Après les élans de l'enthousiasme, elle subit la crise de l'affaissement. Mlle Tulet a pleuré sur sa jeunesse moissonnée. Elle a dit avec des accents touchants ses regrets de la vie. Elle est allée du désespoir au délire en criant sa douleur et en implorant la pitié.

Créon dans ses remords et sa douleur a été mieux que dans sa colère. Il ne pouvait en être autrement. Une jeune fille, même quand elle incarne un tyran, ne peut pas faire trembler. Le spectateur n'a jamais au théâtre l'illusion complète.

L'envoyé (Mlle Périer) dans l'exode de la tragédie, a fait avec autant de fermeté que de délicatesse le récit des malheurs qui accablaient Créon. Il n'est pas toujours facile d'annoncer à une mère la mort de son fils, et à un mari la mort de sa femme. Mlle Périer a su se faire applaudir dans un rôle ingrat.

La reine (Eurydice) ne se présente dans le drame qu'au dernier moment pour mourir. Mlle Gélis a traduit sa douleur en bonne tragédienne. Défaillante et soutenue par des aides, elle a su mettre dans l'expression de sa physionomie tout ce que sa douleur l'empêchait de dire.

Mlle Merle (Tirésias) incarna bien le rôle du prêtre-conseiller.

Aveugle comme elle devait l'être, affublée d'une barbe qui n'ajoutait rien à sa gravité, elle a eu la majesté, la voix profonde et mystérieuse d'un représentant des Dieux sur la terre.

Le chorège (Mlle Combelles), obligé de garder la scène pendant toute la durée de la pièce, et chargé de se faire auprès du roi l'interprète de tout un peuple, n'a manqué ni de gravité ni de résistance.

Qu'on nous pardonne de ne pas tout souligner dans une interprétation que nous avons eu le plaisir d'admirer. Nous avons emporté de la représentation d' « Antigone » au Collège des émotions d'art. Ce sont celles-là que nous attendions de nos jeunes filles délicatement préparées par de délicates maîtresses. Elles ont compris que Sophocle peignait la résistance de l'humanité à la fatalité qui l'opprime. Elle nous ont fait sentir que la résistance était plus émouvante quand elle venait d'une femme, mieux d'une jeune fille.

Les chœurs transformés ne pouvaient traduire que des plaintes sur le malheur et la souffrance. Ce fut bien ainsi pour des jeunes filles qui auraient trop difficilement pu se transformer en vieillards thébains. L'écho de leurs mélopées résonnera longtemps dans les jeunes âmes qu'elles ont émues :

Tu n'es pas la première
Qui perdis la lumière
Et la vie à la fois...

Notre maëstro Barreau qui les fit chanter, en collaboration avec Mme Maury, professeur de musique du Collège, avait seulement retenu des mélodies grecques leur ironique douceur. Sa collaboration a parfait la grandeur du spectacle. Les musiciens qui prêtaient leur concours, ont délicieusement interprété la délicate musique de Saint-Saëns.

Décidément le goût des lettres et des arts n'est point en danger. S'il est vrai que la science doive bientôt accaparer tout entière l'attention des hommes, le domaine des lettres restera le privilège des femmes. Personne ne s'en plaindra.

J.-J. DUPRÉ.

Hyménée

Lundi a été célébré le mariage de Mlle Marie-Louise Feydet, fille de M. Feydet, l'excellent chef de bureau du Cabinet du Préfet du Lot, avec M. Alphonse Besse, commis des contributions indirectes, au Mans.

Nous adressons aux jeunes époux avec nos félicitations nos meilleurs, vœux de bonheur.

L. B.

Probité

M. Contou, ancien huissier de la préfecture, a trouvé un billet de 100 francs qu'il a déposé au bureau de police, où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

Vol pardonné

Une femme trouvait que les légumes coutaient trop cher sur le marché : elle se dit que la meilleure façon de les avoir à bon marché était de les prendre dans le jardin du voisin. Elle pénétra chez M. Contou, ancien huissier de la préfecture, et prit fèves, petits pois, denrées délicieuses.

Mais M. Contou veillait : il la surprit et porta plainte à la police.

La femme fut appelée par le commissaire de police auquel elle avoua ses larcins ; elle demanda pardon.

M. Contou, généreux, compatissant, retira la plainte, mais il exigea que cette femme, qui habite rue Nationale, verse une somme de cinq francs au bureau de bienfaisance.

Cette femme s'exécuta et tout s'arrangea.

Renseignements agricoles

Animaux de ferme existant au 31 décembre 1913 dans le Lot, d'après la direction de l'enseignement et des services agricoles du ministère de l'agriculture :

Espèce chevaline. — Animaux au-dessous de 3 ans, 2.350 ; animaux de 3 ans et au-dessus, 9.670. Total : 12.020.

Espèce mulassière. — Adultes et jeunes, 2.000.

Espèce asine. — Adultes et jeunes, 4.630.

Espèce povine. — Taureaux, 940; bœufs, 46.950 : Vaches, 28.870.

Eléves de l'espèce bovine de 1 an et au-dessus, 9.300 ; élèves de l'espèce bovine de moins d'nn an, 6.150. Total de l'espèce : 92.210.

Espèce ovine : Total de l'espèce, 262.260.

Espèce porcine : Total de l'espèce, 74.040.

Espèce caprine : 18.800

LA FÊTE DE L'AMICALE
DES INSTITUTEURS

L'Amicale et la Société de Secours mutuels du Lot ont donné lundi leur banquet qui, cette année avait une importance particulière par suite de la présence de M. Cavalier, recteur de l'Académie de Toulouse.

Dans la matinée, les membres de la Société de Secours mutuels se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de ville où ils ont entendu et approuvé le compte rendu qui leur a été donné des résultats de la Société pendant l'année.

A midi et demi, institutrices et instituteurs se rendent au banquet qui est servi dans une des salles de l'Ecole publique des Boulevards.

250 convives prennent place autour d'immenses tables coquettement aménagées : devant chaque convive était posée une branche de fleurs et la salle décorée de drapeaux et de verdure offrait un aspect délicieux.

A la table d'honneur, à côté de M. Cavalier, recteur de l'Académie de Toulouse, se trouvaient MM. Veyssière, inspecteur d'Académie ; Ceccaldi, préfet du Lot ; Darquier, maire de Cahors ; Leschi, proviseur du lycée ; Mlle Camus, directrice du collège de filles ; Mme la Directrice et M. le Directeur des Ecoles normales ; MM. Doumerc, Buffet, Miraton, Villadieu, inspecteurs primaires ; Mme Segala, Mlle Bonnet, MM. Vidal et Bouyé, délégués au Conseil départemental ; M. Rajade, président de l'Amicale ; Mme Carrière, vice-présidente ; M. Brunet, président de la Société de Secours mutuels ; MM. Voise et Four, secrétaire et commis de l'inspection académique ; MM. Nogier et Costes, délégués des Amicales de la Corrèze, Ticou, de l'Aveyron, les membres du bureau de l'Amicale et de la Société de Secours mutuels.

La presse régionale et locale était représentée par la *Dépêche*, la *France du Sud-Ouest*, le *Réveil du Lot*, l'*Union Républicaine* et le *Journal du Lot*.

Le menu servi par M. Pégourié, directeur de l'Hôtel du Quercy, était des mieux composés et il fut servi de façon parfaite.

Tous les convives y firent grand honneur et M. Rajade, se faisant l'interprète de tous, adressa à M. Pégourié de vives félicitations qui furent soulignées par d'unanimes applaudissements.

Le café servi, l'heure des toasts sonna : M. Rajade en ouvrit la série.

Le dévoué et sympathique président de l'Amicale salué par de vifs bravos, parle en ces termes :

Discours de M. Rajade

MESDAMES,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,
CHERS CAMARADES,

J'ai la traditionnelle et agréable mission de prendre encore aujourd'hui la parole au nom de notre Association Amicale.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Permettez-moi de vous remercier de la bonne grâce avec laquelle vous avez répondu à notre invitation. En acceptant la présidence de notre banquet vous nous avez donné une preuve des sentiments qui vous animent à l'égard du personnel primaire et vous nous avez fait un honneur dont nous vous sommes tous très reconnaissants.

Appelé depuis quelques jours à peine à la tête de l'importante Académie de Toulouse, vous n'avez pas hésité à venir dans la vieille cité des Cadourques pour apporter aux Institutrices et Instituteurs du Lot un témoignage d'estime et de confiance, dont nous apprécions tout le prix.

Nous vous en remercions très sincèrement et je suis heureux de vous apporter ici, Monsieur le Recteur, avec nos respectueux hommages, l'assurance de notre entier dévouement.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je tiens à vous remercier de l'empressement que vous avez mis à assister à notre fête et de la marque de vive sympathie que vous donnez ainsi au personnel enseignant du département.

Vous connaissez déjà ce personnel. Si parfois nos collègues luttent ardemment pour obtenir quelques améliorations matérielles, pour acquérir quelque nouvelle liberté, pour sauvegarder ce qu'ils croient être un principe nécessaire, pour défendre l'école laïque et améliorer nos méthodes d'enseignement ils savent remplir tous leurs devoirs envers les enfants du peuple dont ils sont, envers la République qui a déjà fait beaucoup pour eux et qui, nous voulons l'espérer, fera mieux encore; envers la Patrie dont ils s'honorent d'être les fils respectueux et dont ils sont fiers de former les futurs défenseurs.

Nous avons eu l'occasion cette année de vous entretenir de la question des Secrétaires de mairie instituteurs. La section spéciale créée au sein même de notre Amicale vous a exposé les doléances de ces collaborateurs directs de votre administration. Je suis heureux, Monsieur le Préfet, de profiter de cette circonstance pour vous manifester toute notre gratitude à l'occasion de votre généreuse intervention auprès des municipalités au sujet du relèvement du chiffre des indemnités. Nous sommes persuadés que votre circulaire produira de bons résultats et nous vous en remercions bien vivement.

J'exprime également toute notre gratitude à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui a bien voulu comme les années précédentes prendre place à notre fête familiale et je m'empresse de vous remercier, Monsieur l'Inspecteur, de votre empressement à recevoir toujours et à toute heure les mandataires de notre Amicale.

Je connais l'estime et la confiance dont vous honorez le personnel et je sais aussi que votre désir est de montrer, par vos actes, que la justice et l'équité sont les seuls guides de votre administration.

J'ai pu me rendre compte — ainsi que je l'avais déjà fait avec votre sympathique prédécesseur — combien votre tâche est complexe et délicate et à quels intérêts multiples il vous faut faire face.

N'avez-vous pas, en effet, à chaque instant la mission de choisir le plus digne, la charge d'apaiser un conflit, le soin de ménager les espérances et les susceptibilités? Vous avez à examiner les intérêts de famille, les intérêts de santé, les intérêts d'argent qui sont très souvent contradictoires ; vous devez pourtant les concilier entre eux et aussi les concilier avec ceux de l'Ecole et ceux des enfants qui ne sont pas moins respectables. Certes, ainsi que vous le disiez l'an dernier au banquet de Figeac, vous ne pouvez donner satisfaction à tout le monde ; mais grâce à votre activité, à votre dévouement, vous parvenez à résoudre beaucoup de difficultés et je sais que tous vos efforts tendent à vous entourer des renseignements les plus sûrs afin de pouvoir faire œuvre utile et juste.

Je remercie MM. les Inspecteurs primaires qui ont bien voulu nous faire le plaisir de prendre part à notre fête et nous donner ainsi

le témoignage d'affectueuse estime. Je suis sûr d'être l'interprète de tous en adressant à M. Eychène — aujourd'hui Directeur de l'Ecole Normale de Foix — en même temps que nos félicitations, l'expression des regrets que nous a causé son départ. Je suis heureux d'adresser à son successeur, M. Buffé, notre cordiale et respectueuse bienvenue.

Je remercie aussi M. le Maire de Cahors et je tiens à déclarer combien est grande la satisfaction des Instituteurs de pouvoir aujourd'hui saluer en vous le sympathique administrateur de la cité cadurcienne.

Nous vous prions d'accepter nos remerciements pour l'empressement que vous mettez à nous accorder si gracieusement tout ce qui nous est nécessaire pour l'organisation de nos réunions habituelles et nous vous sommes reconnaissants de vous être distrait de vos si nombreuses et si absorbantes occupations pour venir par votre présence à notre table témoigner de votre sympathie pour l'enseignement primaire et l'Ecole laïque.

Mme la Directrice, M. le Directeur des Ecoles Normales, nous vous remercions bien vivement d'avoir bien voulu être des nôtres. L'empressement que vous avez mis à accepter notre invitation nous a été très sensible ; vous montrerez ainsi à vos jeunes Elèves le chemin de notre association.

Nous tenons à garder le contact avec nos Ecoles normales, avec ces foyers d'instruction où nos jeunes collègues — dont la délégation est ici présente — acquièrent, quoi qu'on en dise, une culture intellectuelle solide et une notion élevée du devoir professionnel.

Mme la Directrice du Collège, M. le Proviseur du Lycée votre présence au milieu de nous est un témoignage de sympathie et une preuve de la bonne entente entre tous les membres de la grande famille universitaire. Je sais que c'est avec plaisir que vous venez tous les ans assister à notre fête de famille ; je sais aussi que vous montrez dans ces établissements secondaires de Cahors, que vous rendez si prospères, une sollicitude particulière pour les filles et les fils d'instituteurs et l'Amicale renouvelle à M. le Proviseur tous ses remerciements pour la remise qu'il veut bien accorder tous les ans au fils d'un de nos Collègues.

Merci également, M. le Secrétaire et M. le Commis d'Inspection académique de vous être joints à nous. Nous faisons souvent appel à votre obligeance et à votre compétence ; l'une et l'autre ne nous ont jamais fait défaut et je vous remercie pour le bon accueil que vous m'avez toujours réservé.

Camarades délégués des Amicales voisines, votre présence au milieu de nous marque l'étroite solidarité qui unit les Instituteurs et les Institutrices de France. Le temps n'est plus où l'on s'ignorait de département à département et même souvent de ville à ville. Aujourd'hui les Instituteurs et Institutrices forment un bloc compact et uni et d'un point à l'autre de la France, on se connaît, on fraternise, on s'aime et on se soutient. Camarades délégués, dites aux Collègues de vos A. que les Instituteurs du Lot sont avec eux de cœur et faites leur part de toute notre sympathie.

Merci enfin aux représentants de la Presse républicaine, locale et régionale pour la part qu'ils prennent à la défense de l'école laïque et pour l'accueil bienveillant qu'ils font à nos communications. Qu'ils me permettent toutefois de leur demander de vouloir bien réviser et mettre au point des communications qui leur sont adressées à l'occasion d'examens, fêtes, etc... et renfermant des appréciations, ... plutôt exagérées qui ne pourraient que nous nuire en nous ridiculisant auprès des populations. Nous les en remercions d'avance.

Merci aussi à vous camarades, qui êtes venus aussi nombreux à ce banquet. Le Bureau vous félicite d'avoir répondu à son appel montrant ainsi comment vous savez remplir votre devoir corporatif.

Mes chers camarades, il est de tradition que votre Président profite de la très nombreuse réunion annuelle pour jeter un coup d'œil sur les évènements de l'année.

Nous sommes au lendemain de la grande consultation nationale qui vient de faire faire un pas de plus vers une République de progrès social, gouvernement idéal d'une libre démocratie. Cette consultation a montré une fois de plus que les Electeurs formés à l'école laïque des Ferry et des P. Bert savaient juger les événements avec une claire raison et un robuste bon sens. Cela ne veut pas dire, Messieurs — ainsi qu'on l'a prétendu — que l'instituteur fasse les élections ; non, il prépare simplement des électeurs et là doit se borner son rôle, et ce rôle sera d'autant plus important qu'il se contentera d'être un pur maître de civisme. Nous estimons que dans les communes l'instituteur doit être l'homme qui symbolise l'unité nationale et qu'il ne peut pas être l'homme d'un homme ni le propagandiste d'un programme. L'Ecole est la maison commune où viennent les enfants de tous les électeurs, où flotte, non le fanion d'un parti, mais le drapeau de la France.

Depuis quelques années l'enseignement laïque a été vigoureusement et injustement attaqué ; aussi depuis quelque temps il n'est question dans les journaux politiques, dans les revues pédagogiques et au Parlement que des lois de « défense laïque ».

Certes, il y a quelque chose à faire à ce sujet et les esprits clairvoyants ne sauraient se désintéresser de cette question pour le pays. Mais nous pensons être ici l'écho fidèle des sentiments du personnel en disant que ces lois ne nous inspirent qu'une confiance limitée. Oui, nous estimons que la défense laïque n'est pas surtout une affaire de *lois*. Nous préférerions voir le parti républicain, sans distinction de nuances faire front à l'ennemi ; nous voudrions surtout que certains de ceux, qui dans leurs paroles, se disent les amis de l'Ecole, ne se montrent pas dans leurs actes, les ennemis de l'instituteur.

Défendre l'Ecole laïque c'est mettre dans la pensée de ceux qui sont sur la brèche que s'ils font leur devoir en conscience ils ne seront jamais abandonnés aux haines ou aux passions politiques.

Défendre l'Ecole laïque c'est donner à tous la parfaite conscience qu'ils ne sont point à la merci de l'arbitraire et que l'équité seule et l'intérêt de l'Ecole inspirent toute l'administration.

Défendre l'Ecole laïque enfin, c'est avant tout lui trouver des maîtres de choix en donnant à ces derniers une situation matérielle et morale qui leur permette de s'adonner entièrement à leur noble et haute mission.

Dans le domaine pédagogique, il a été beaucoup question de la collaboration des Délégués du personnel avec l'Administration à propos des nominations et de l'attribution des récompenses. J'ai dit l'an dernier ce que nous pensions de cette question. Je puis me résumer en disant : « J'estime, qu'en l'état actuel de la législation, il ne peut y avoir de collaboration que sur des questions de principe et non sur des questions de personnes. » Mais il peut se faire que dans un temps peut-être très rapproché l'essai officieux qu'on a voulu tenter devienne la légalité par suite de la création du Comité consultatif où siégeraient nos élus au C. D. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette collaboration, même établie officiellement, présentera beaucoup de difficultés. Il s'agira, en effet, de faire des *choix* et pour cela il faudra discerner les qualités et les mérites des personnes, envisager et comparer des services, c'est-à-dire, consulter des dossiers et parfois connaître des renseignements confidentiels qui peuvent influer sur les décisions. Or, les mandataires des instituteurs se croiront-ils autorisés à aller jusque-là ? Je me le demande. Je pense, camarades, qu'au point de vue de votre avancement, ils désireront rester vos collègues et qu'ils ne voudront pas être vos juges.

Quoi qu'il en soit, si on veut véritablement donner suite à cette idée de collaboration, il faudra bien en établir légalement et en détail les règles et les principes. Ce n'est qu'alors qu'on pourra essayer d'en faire une application sincère et loyale.

Et maintenant, mes chers camarades, avant de terminer, je croirais manquer au plus élémentaire des devoirs de reconnaissance, si, à la veille de terminer mon mandat, je ne vous remerciais de la confiance que vous m'avez constamment accordée depuis dix ans que je parle en votre nom. Cette confiance je me suis efforcé de la mériter en mettant au service de la cause corporative soit dans notre Association soit au Comité de la Fédération toute ma bonne volonté. J'ai accepté, avec mes collègues du Bureau, les charges de nos fonctions avec le désir constant d'être utile à chacun en particulier et à tous en général. Nos efforts ont tendu sans cesse à donner à l'Association du Lot le *crédit moral* sans lequel son œuvre fut demeurée vaine et impuissante. Et ce crédit moral nécessaire, indispensable, que nous pouvons affirmer *avoir conquis*, n'a pu s'obtenir que par une action réfléchie et mesurée ce qui n'exclut d'ailleurs ni la hardiesse dans les décisions, ni la fermeté dans le but poursuivi. Nous en avons donné la preuve dans diverses circonstances à propos d'affaires retentissantes. Nous sommes restés les adversaires de la surenchère et c'est dans cette tactique, sans éclat certes, mais efficace, que je place le secret de nos succès.

Une autre condition a été pourtant nécessaire : c'est l'union qui a toujours régné dans nos rangs, une union vraie et féconde, basée sur la similitude des intérêts et sur le respect des opinions et des sentiments.

Nous n'avons jamais songé à nous diviser, à nous discréditer les uns les autres, en nous cataloguant en groupes et sous-groupes, rivaux toujours, ennemis quelquefois. Notre Amicale a toujours donné un bel exemple de cette union nécessaire.

Nous offrons à nos collègues instituteurs français le spectacle d'un département où une Amicale unique groupe dans son sein 92 0/0 du personnel. Je suis certain qu'il en sera toujours ainsi avec nos successeurs et qu'elle continuera à faire œuvre utile et féconde.

C'est sur ces paroles de concorde et d'entente que je veux terminer cette allocution. Je lève mon verre à tous nos invités et, en particulier, à M. le Recteur, Président de ce banquet. Je bois, camarades, à votre bonheur et à celui de vos familles, à l'union fraternelle des membres de notre Amicale toujours plus prospère, toujours plus forte.

Souvent interrompu par les bravos, M. Rajade est salué à la fin par une formidable ovation et par un ban vigoureux.

M. Brunet, au nom de la Société de Secours mutuels prend la parole :

Discours de M. Brunet

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

En prenant la parole pour la première fois en qualité de Président de la Société de secours mutuels, je croirais manquer à mon devoir le plus élémentaire si je ne remerciais pas, tout d'abord, tous ceux qui ont contribué ou qui contribuent à la prospérité de notre association.

Ma première pensée de reconnaissance va donc aujourd'hui à ces généreux fondateurs qui comprirent, dès 1867, qu'une étroite solidarité est indispensable dans la grande famille des instituteurs primaires.

Ils avaient, sans doute, un pressentiment des luttes ardentes qu'ils auraient à soutenir — *que nous avons encore à soutenir* — et voilà pourquoi ils s'unissaient déjà, non pas simplement pour sauvegarder leur existence matérielle, mais aussi afin de former un faisceau compact, capable d'en imposer à leurs puissants adversaires.

A ces généreux collègues, aujourd'hui presque tous disparus, j'adresse, au nom de vous tous, un souvenir ému et reconnaissant.

Je n'aurai garde non plus d'oublier mon distingué prédécesseur, M. Suquet, et ses dévoués collaborateurs, MM. Vidal, Aillet, Biassette, Boutaric, Frézals, Monteils, Calmette, Marty, Bourthoumieux, qui ont administré la Société pendant plus de 15 ans avec une compétence et une autorité qui n'avaient d'égale que leur extrême bienveillance.

A eux aussi j'adresse l'expression de toute notre gratitude.

D'autres encore y ont droit. A notre table préside aujourd'hui l'éminent Recteur de l'Académie de Toulouse. Nouvellement arrivé parmi nous, vous avez bien voulu, Monsieur le Recteur, accepter avec empressement la présidence de notre banquet. La Société de Secours mutuels vous est profondément reconnaissante de l'honneur que vous lui faites et elle vous prie d'agréer l'expression de sa bienvenue la plus respectueuse et la plus cordiale.

La Société de Secours mutuels ne saurait encore oublier tout ce qu'elle doit à la sollicitude des Pouvoirs publics. En acceptant de prendre part à notre modeste banquet, vous avez voulu certainement, Monsieur le Préfet, nous donner une nouvelle preuve de cette sollicitude. Je vous en remercie au nom de tous les membres de la Société de Secours mutuels qui savent apprécier, comme il convient, les efforts faits par la République pour assurer aux œuvres d'assistance et de prévoyance une prospérité toujours plus grande.

Merci encore au sympathique Maire de Cahors qui met toujours à notre disposition, avec sa bonne grâce habituelle, les salles dont nous avons besoin pour tenir nos réunions.

Quant à M. l'Inspecteur d'académie et à Messieurs les Inspecteurs primaires qui sont un peu de la famille, ils me pardonneront bien, je l'espère, de leur avoir réservé mes derniers remercîments. Grâce à vous, Messieurs, l'administration de la société nous est rendue plus facile. Aussi est-ce pour moi un agréable devoir que de vous exprimer notre reconnaissance pour l'accueil particulièrement bienveillant et cordial que nous recevons de vous toutes les fois que nous avons besoin de votre précieux concours.

Et maintenant, chers collègues, il ne me reste plus qu'à faire appel à l'esprit de solidarité qui vous anime tous. Oui, vous êtes convaincus, comme moi, que nous ne pouvons être forts que par l'union. Cette union, nous l'avons pratiquée dans le passé ; pratiquons-là demain comme nous l'avons pratiquée hier et que notre esprit de solidarité, toujours plus agissant, fasse de notre société de secours mutuels et de notre Amicale deux groupements puissants par le nombre et par la cohésion.

Je lève mon verre en l'honneur de Monsieur le Recteur, notre Président et de tous nos invités et je bois à la prospérité et à l'union toujours plus étroite de nos deux associations.

Le discours de M. Brunet est vigoureusement applaudi, et les convives manifestent ainsi à l'excellent président de la Société de Secours mutuels, leur vive sympathie.

M. le docteur Darquier, maire de Cahors, longuement acclamé prend la parole :

Discours de M. Darquier

MESSIEURS,

L'invitation que vous m'avez adressée, et que j'ai acceptée de grand cœur m'a touché plus que je ne saurais l'exprimer. Je sais qu'elle s'adresse à ma fonction, mais je suis sûr qu'elle vise aussi le républicain, ami de l'école laïque. Il m'est agréable de me retrouver périodiquement parmi vous, parce que je trouve que votre mission est la plus haute de celles que la République confie à ses serviteurs, et parce que je sais que vous la remplissez avec une foi, un zèle, une persévérance qui trouvent leur unique source dans la sincérité et la vigueur de vos sentiments républicains. Donner à l'enfant, même médiocrement doué, le bagage intellectuel qui lui permettra de mieux affronter les luttes de la vie et de n'y être point perpétuellement vaincu, découvrir parmi ces jeunes cerveaux ceux qui sont aptes à recevoir une culture plus élevée et dans tous les cas leur enseigner à tous la tolérance, je veux dire le respect des droits et des convictions d'autrui, leur enseigner la liberté, les mettre en garde contre ceux qui ne parlent de la liberté et ne la réclament que pour mieux l'étrangler ou la confisquer à leur profit ; et leur inculquer cette idée que la première, la plus certaine et la plus douce récompense que l'homme puisse ambitionner c'est la satisfaction du devoir accompli et comme le disait si éloquemment votre grand maître de l'Université, Viviani, la gloire anonyme de travailler à une œuvre commune, dans la joie de contribuer au bonheur des générations. Et c'est parce que je sais que ce devoir, vous le connaissez, vous le pratiquez, c'est parce que je sais que parmi les serviteurs de la République vous êtes ceux qui avez les plus hautes responsabilités que je suis heureux de m'asseoir parmi ces *primaires*, que des esprits soi-disant distingués traitent avec dédain et de leur dire : Je suis votre ami. Merci de me prouver par votre invitation que vous me considérez comme tel.

Le toast vibrant du distingué maire de Cahors soulève les acclamations unanimes des convives.

Discours de M. Leschi

M. Leschi, proviseur du Lycée, remercie vivement l'Amicale de l'aimable invitation qu'elle lui a adressée ; pour la 2e fois, il s'assied avec plaisir, au milieu des membres de l'enseignement primaire.

Il a tenu une fois de plus à affirmer les liens de solidarité qui unissent l'enseignement secondaire à l'enseignement primaire et il est heureux de pouvoir, comme l'an passé, mettre à la disposition de l'Amicale, une somme de 50 francs pour être accordée à titre de bourse à un enfant d'instituteur au lycée Gambetta.

Au surplus, il n'a qu'à se féliciter du choix de l'élève que l'Amicale désigne pour être titulaire de cette bourse ; il a constaté que c'était toujours un excellent élève.

M. Leschi lève son verre à la prospérité de l'Amicale du Lot.

De chaleureux bravos prouvent à M. le Proviseur que ses paroles et son geste généreux sont très appréciés par les membres de l'Amicale du Lot.

Discours de M. Costes

M. Costes, au nom des délégués des Amicales voisines, remercie, à son tour, l'Amicale du Lot de son aimable accueil.

Au nom de ses collègues, il apporte le salut fraternel aux institutrices et instituteurs du Lot et l'expression de leurs sentiments de cordialité et de solidarité.

Néanmoins, il tient à dire à M. Veyssière, Inspecteur d'académie, combien tous les instituteurs de la Corrèze, lui conservent un excellent souvenir et éprouvent pour lui une vive affection, car il fut un de leurs bons camarades et il est aujourd'hui leur chef distingué.

M. Costes termine son toast en levant son verre à la prospérité de l'Amicale du Lot.

M. Costes est très applaudi.

Discours de M. Jean Coueslant

M. Jean Coueslant, du *Journal du Lot*, au nom de la Presse régionale et locale, remercie l'Amicale des instituteurs de son aimable invitation.

Les instituteurs du Lot savent l'intérêt avec lequel la presse républicaine a suivi la discussion à la Chambre du projet de défense laïque : ils savent que cette importante question a toujours trouvé dans les journaux républicains de sincères et ardents défenseurs.

La presse continuera toujours son concours aux maîtres laïques.

Il lève son verre à la prospérité de l'Amicale et de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot.

Le toast vibrant du jeune Directeur du *Journal du Lot* a été vigoureusement applaudi par tous les convives.

Discours de M. Veyssière

M. Veyssière, inspecteur d'Académie, prend la parole.

En venant, dit-il, nombreux à cette réunion, les institutrices et les instituteurs ont tenu à manifester leur reconnaissance à M. le Recteur qui à peine installé dans ses hautes fonctions a voulu témoigner sa sympathie à l'enseignement primaire.

Il fait connaître, en relatant des faits, l'homme de caractère, républicain et laïque qu'est M. Cavalier, le nouveau recteur de l'Université. Il lui présente, en excellents termes, les institutrices et instituteurs du département, et dit d'eux tout le bien qu'ils méritent.

Ils sont unis, dit-il, et il n'y a qu'à voir les résultats obtenus par l'Amicale et la Société de Secours Mutuels, pour constater leur solidarité.

L'Amicale ne veut réaliser ses désirs qu'en restant dans la voie légale, elle sait que le maître est fait pour l'école et non l'école pour le maître.

M. Veyssière indique les bonnes relations qui existent entre l'Amicale et l'Administration, et il se félicite en outre de la solidarité qu'il y a entre les enseignements primaire et secondaire.

Le sympathique inspecteur d'Académie est obligé de constater que le nombre des élèves dans les écoles de filles, dans le Lot, n'augmente pas beaucoup : il y a la dépopulation, sans doute, mais il y a aussi la concurrence.

M. Veyssière termine en disant que l'Administration académique d'accord avec l'Administration préfectorale s'appliquera à rendre toujours la justice aux instituteurs et déjà, il peut affirmer que les influences politiques au sujet des nominations se font de plus en plus rares.

Quant à lui, son souci sera de faire toujours son devoir pour la grandeur de l'école nationale.

Il boit à la prospérité de l'Amicale et à l'union des instituteurs du Lot.

Une longue ovation salue les excellentes paroles de M. l'Inspecteur d'académie en l'honneur duquel un ban est battu.

Discours de M. le Préfet

M. le Préfet du Lot est heureux de se trouver pour la 2e fois au milieu des instituteurs du Lot et de prendre part à leur fête annuelle.

Il a tenu à leur apporter l'expression de sa vive sympathie et à leur dire qu'au cours de cette année, il avait pu se féliciter des bons rapports qui existent entre l'Amicale et l'Administration.

Mais un autre devoir l'appelait à cette fête, c'était de saluer son vieil ami Cavalier, recteur de l'Académie de Toulouse.

M. le Préfet fait l'éloge du nouveau chef de l'Université et il boit à la prospérité de l'Amicale du Lot.

Par de vifs bravos, les convives remercient M. le Préfet de son éloquente allocution.

Discours de M. Cavalier

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

M. Cavalier se lève, longuement acclamé par les convives : très simplement, avec bonhomie, M. le Recteur remercie l'Amicale du Lot de lui avoir procuré le plaisir de venir s'asseoir au sein de la famille primaire.

C'est pour lui une vive satisfaction, et c'est même une agréable habitude, car il y a de nombreuses années déjà que tous les ans, il prenait part, en qualité de professeur de Faculté, aux agapes fraternelles des instituteurs.

Au surplus, n'est-il pas lui-même de la famille des instituteurs ; ne leur a-t-il pas confié l'éducation de ses enfants ?

M. Cavalier rappelle les souvenirs de luttes auxquelles, dans certains départements, il prit part pour la défense laïque.

Le distingué Recteur est heureux de constater l'esprit de solidarité qui existe parmi le corps primaire du Lot et il félicite le Président de l'Amicale qui dans son discours, a démontré avec bon sens, que nombreuses étaient les difficultés que devait surmonter parfois l'Administration.

M. Cavalier parle ensuite du projet de loi relatif à la nomination des instituteurs et il sait bien déjà qu'il n'aura pas besoin d'intervenir car il connaît la loyauté et l'esprit de justice de M. l'Inspecteur d'académie et de M. le préfet qui sont pour lui de vieux et fidèles amis.

M. Cavalier termine avec beaucoup d'esprit d'à-propos son éloquente allocution en conseillant aux instituteurs de rester unis étroitement.

Cette union, dit M. le Recteur, fait votre force ; il faut que vous la gardiez pour vous, pour l'école et pour l'Administration.

Il lève son verre à la prospérité de l'Amicale du Lot.

Une enthousiaste ovation est faite à l'éminent chef de l'université et un double ban est battu.

La série des discours est épuisée : M. le Recteur lève la séance : Il est 4 heures.

LA FÊTE DE NUIT

Le soir, à 9 heures, dans la salle du banquet, débarrassée des tables et des bancs, et aménagée à nouveau pour la fête de nuit, se pressait la foule des instituteurs, des institutrices et des invités.

De nombreux artistes amateurs, chanteurs, musiciens, charmèrent les auditeurs qui ne leur ménagèrent pas les applaudissements.

Puis, enlevés par un orchestre de choix, les couples enlacés se livrèrent aux plaisirs de la danse, sans se soucier de la pluie qui, malheureusement, ne cessa pas de tomber durant toute la soirée.

Ce fut au matin que la fête prit fin et que danseuses et danseurs furent prendre un repos bien gagné.

Que les organisateurs de cette belle fête amicale, et notamment les dévoués présidents de l'Amicale et de la Société de secours mutuels, MM. Rajade et Brunet, veuillent bien recevoir nos félicitations et nos sincères remerciements pour l'accueil toujours chaleureux et si cordial qu'ils réservent aux représentants de la presse.

L. B.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 juin

VIOLENCES

Dans son audience de lundi, le tribunal de Cahors a condamné un nommé Barrè demeurant à Catus, à huit jours de prison, pour violences.

VOL

— La femme Flagel, demeurant à Lavercantière, est condamnée à quinze jours de prison pour vol.

Arrondissement de Cahors

Montcléra

Accident. — Tout dernièrement, M. Soulein, du village de Malbec, rentrait de voyage et était occupé à dételer son jeune cheval lorsque, au moment où il ne restait plus qu'un trait à décrocher, survint malencontreusement une poule qui, en voletant, alla passer par-dessus la tête de l'animal ; celui-ci, effrayé, partit aussitôt en bondissant, traînant après lui la jardinière et dégringola un talus situé non loin de là. Après force cabrioles, le cheval put être maîtrisé par son propriétaire, qui constata avec plaisir que l'animal n'avait aucun mal.

Le véhicule était hors de service.

Fort heureusement, personne ne se trouvait sur la jardinière au moment de l'accident.

Anglars-Juillac

Vers le Conseil de guerre. — Le malheureux soldat qui, inconscient de ses actes, quitta, la nuit, son poste de l'annexe pour aller tranquillement semer des pommes de terre dans une ferme des environs, vient d'être dirigé sur Toulouse pour être traduit devant le conseil de guerre du 17e corps.

Comme nous l'avons relaté, ce jeune soldat, du nom de Chanteloup, originaire des Charentes, avait éprouvé depuis son arrivée au corps, de nombreuses absences de mémoire qui ne pouvaient laisser subsister le moindre doute sur son état mental.

Saint-Géry

Syndicat agricole et viticole. — Un Syndicat agricole et viticole a été créé dans la commune de St-Géry.

Les statuts ont été déposés à la mairie. Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. E. Couderc, propriétaire aux Masséries.

Vice-Président : M. J. Dablanc, propriétaire aux Masséries.

Trésorier : P. Blanc, propriétaire aux Masséries.

Secrétaire : M. A. Colonges, propriére aux Masséries.

Membres : M. P. Labro ; P. Marcouly ; G. Faurie.

Nous souhaitons au nouveau syndicat prospérité et longue vie.

Arrondissement de Figeac

Béduer

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

(*Suite*)

Jusquiame. — Famille des solanées. Noms vulgaires : Careillade, Careïade, Endourmidouiro, Herbe aux engelures, Tue-poux. Gascon : erbo de brégans.

Description : Racine blanchâtre, épaisse, pivotante ou rameuse. Tige 4 à 8 décimètres, robuste, cylindrique rameuse, très feuillée, couverte de longs poils mous, visqueux, grisâtres, ainsi que le duvet des feuilles; celles-ci molles, douces au touches, ovales oblongues, sans queue, demi embrassantes.

Fleurs d'un jaune sale, livide presque sessiles, formant un épi court, roulé en crosse, très allongé à la maturité. Capsule renflée inférieurement s'ouvrant par le haut comme une boîte à savonnette, pour laisser échapper les graines mûres qui sont grisâtres. Plante à odeur forte et désagréable, d'un vert sombre.

Propriétés, Usages. — Saveur fade et nauséabonde dans les feuilles, un peu sucrée dans la racine. Propriétés vénéneuses, poison analogue aux deux plantes étudiées précédemment dans le *Journal du Lot* (6 et 27 mai (Belladone et Stramoine). D'après Arétée la Jusquiame rendrait insensé. Cette plante n'est guère employée que dans les névralgies, sous forme d'extrait, tant à l'interieur qu'à l'extérieur. Elle est aussi employée en cataplasmes, sur les articulations goutteuses. Les gens de la campagne se servent de la graine, en fumigations, pour calmer les maux de dents. La Jusquiame est un poison pour l'homme. Cinq moissonneurs sont devenus hydrophobes pour avoir mangé ses feuilles en salade; trois furent victimes de cette imprudence. Le contre-poison de la jusquiame est le vinaigre à grande dose, ou le vomissement. Les chèvres et les vaches la broutent sans inconvévient, les porcs et les moutons en sons friands.

Récolte. — On procède à sa récolte un peu avant la floraison. La dessication se fera avec soin et promptement, parce que les feuilles sont épaisses et enduites d'un duvet visqueux. On trouve dans le commerce sa racine qui ressemble beaucoup à celle de la chicorée, elle a causé souvent des accidents par suite des méprises auxquelles elle a donné lieu.

Préparations : Poudre (feuilles) 4 à 20 centigrammes. L'extrait de la Jusquiame fait partie des *pilules de Méglin* très employées contre les névralgies. Elle peut remplacer l'opium car elle ne constipe pas, elle peut suppléer a Belladone pour dilater la pupille. Les feuilles de Jusquiame servent à préparer des cataplasmes. On les applique à l'état frais.

Habitat : On la trouve sur le bord des chemins, les lieux incultes, les décombres. A Figeac elle est commune près de l'usine à gaz.

Léopold BOUTARIC.

Saint-Céré

La foire. — Notre foire du 6 juin a été d'une importance moyenne, favorisée par un beau temps ; il s'est fait quelques bonnes transactions. Voici les cours pratiqués :

Place de la république. Ce marché était très bien approvisionné en veaux qui ont valu de 1,10 à 1,30 le kilo ; les bœufs pour la boucherie ont valu de 38 à 40 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, de 700 à 1.000 fr. ; les bouvillons de 300 à 600 fr. ; les vaches laitières, de 350 à 700 fr. la paire ; les vaches de travail, de 400 à 750 fr. la paire.

Boulevard Carnot. Les porcelets ont valu de 25 à 60 fr. la pièce ; Peu de bêtes amenées et très peu de ventes.

Place Gambetta. Les agneaux ont valu de 18 à 25 fr. pièce ; les brebis mères, de 25 à 45 fr. pièce ; les moutons pour la boucherie, de 25 à 40 fr. pièce.

Halle aux grains. Marché peu garni, vente très calme. Le blé a valu, de 18 à 18 fr. 50 ; le seigle, de 15 à 16 fr. ; le sarrazin, de 14,50 à 15,50 ; l'avoine, de 7,75 à 8,25 ; les châtaignes, de 6 à 6,50, le tout le sac de 80 litres.

Place de l'Eglise. Marché de la volaille, bien garni ; les poulets valaient 1 franc le demi kilo ; les poules, de 75 c. à 80 c. ; les canards, 80 c. ; les lapins, 45 c., le tout le demi-kilo.

Les œufs, 80 c. la douzaine.

Les petits fromages, de 90 à 1 fr 20 la douzaine ; le beurre, 1 fr. 50 le demi-kilo.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Tentative de vol avec escalade et effraction. — Dans la journée de vendredi une tentative de vol avec escalade et effraction a été commise chez M. Caminade, cantonnier route de Figeac à la sortie de Gramat.

Mme Caminade rentrait chez elle et débouchait d'un petit chemin juste en face de sa maison, lorsque son attention fut attirée par un bruit de vitre brisée ; pressant le pas, elle aperçut un individu qui, ayant cassé un carreau de la fenêtre, s'apprêtait à escalader pour entrer dans la maison.

L'inconnu effrayé par les cris poussés par Mme Caminade prit la fuite dans la direction du ruisseau l'Alzou.

Mme Caminade s'en fut tout droit à la gendarmerie de Gramat et les gendarmes se mirent tout de suite à la recherche du malandrin aidés par plusieurs personnes qui avaient assisté à sa fuite.

Les recherches furent assez longues, mais le chien de M. Vaurs, retraité à Gramat, l'un des chercheurs, finit par découvrir l'homme dans un fourré très épais où il fut appréhendé.

Formellement reconnu par Mme Caminade et par quelques paysans qui l'avaient vu au moment où il prenait la fuite, le voleur qui se nomme Louis Pradelle, journalier âgé de 35 ans, domicilié à Laroquebrou (Cantal) a été, malgré ses dénégations conduit à Gourdon.

Le succès obtenu par les **Pilules Suisses** contre la **constipation** et les **maux d'estomac** est la meilleure preuve de leur réelle efficacité. C'est le remède populaire que toute ménagère doit avoir à la maison.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2166e livraison (6 juin 1914).

Filles de proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. La laque du Japon. A propos des grands fossiles antédiluviens, par Marie Deniker. L'enfant des fées, par Thérèse Jeanroy. L'ajonc comme fourrage, par Pierre de Mériel. Une ferme de papillons, par L. Kuentz.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

DIGESTIONS PÉNIBLES

Si, à la fin des repas, vous avez des bouffées de chaleur, des gonflements, des aigreurs, des renvois, des palpitations, de la somnolence ; si la nuit, vous avez des cauchemars, si le matin, vous éprouvez de la courbature et de la fatigue dans les membres, c'est que votre estomac fonctionne mal et que vos digestions sont défectueuses et incomplètes. Dans ce cas, n'hésitez pas à vous mettre au régime du délicieux *Phoscao*, et, en quelques jours tous ces malaises auront disparu.

Envoi gratuit d'une boîte d'essai. Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 8 juin 1914.

Dans l'espoir de voir aboutir les démarches de M. Ribot, le marché s'est montré mieux disposé et l'on a constaté une légère amélioration dans la plupart des groupes.

La Rente est en reprise à 85,77.

L'Extérieure Espagnole termine à 88,75, l'Italien à 97,15, le Turc à 82,05 et le Serbe à 81,30. Le Russe 1896 s'inscrit à 70,05, le 5 0/0 1906 à 101,70 et le 4 1/2 1909 à 98,15.

Les Sociétés de Crédit sont plus fermes. La Banque de Paris cote 1486, le Comptoir d'Escompte 1028, le Crédit Lyonnais 1592 et la Société Générale 778.

Le Crédit Foncier s'avance à 894. Cet établissement a décicé de nouveau d'accorder temporairement aux porteurs d'obligations Communales 1912 la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des versements restant dus sur ces titres. La même faculté est donnée aux porteurs d'obligations Foncières 1913. Les versements de libération pourront être effectués du 25 mai au 20 juin prochain à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et Receveurs particuliers des Finances.

Dans le groupe des chemins français, l'Est fait 900, le Lyon 1235, le Midi 1115 et le Nord 1710.

Le Rio-Tinto s'avance à 1726.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

RELATIONS INTERNATIONALES

Un nouveau train rapide de luxe circulera en saison d'Eté entre Paris et Barcelone et vice-versa :

Aller

Paris-Quai d'Orsay....	*dép.*	18 h. 20
Toulouse.....	*arr.*	4 h. 31
Barcelone.....	*arr.*	12 h. 10

Retour

Barcelone.....	*dép.*	17 h. 30
Toulouse.....	*dép.*	1 h. 24
Paris-Quai d'Orsay....	*arr.*	11 h. 35

Ce train comportera, en outre des sleepings de la Compagnie des Wagons-Lits, dont un à destination de Luchon (arrivée à 7 h. 34), une voiture de 1re classe avec places de luxe à destination de Vernet-les-Bains (arrivée à 8 h. 34).

RELATIONS INTÉRIEURES

Pour répondre au désir de l'Administration des Postes, le train express poste partant actuellement de Toulouse à 16 h. 45 quittera cette gare 31 minutes plus tard, à 17 h. 16 et arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 5 h. 10 au lieu de 4 h. 46.

Ce nouveau tracé lui permettra de relever à Montauban la correspondance des trains Midi venant de Cette et d'Agen, et à Brive celle du train partant de Périgueux à 18 h. 48.

En outre, le train partant de Cahors à 19 h. 04 sera avancé à 18 h. 32 de manière à précéder jusqu'à Gourdon (19 h. 38) le train express-poste modifié auquel il donnera accès à cette gare (19 h. 55).

Enfin, le train partant de Brive sur Limoges (via Nexon) à 18 h. 16 sera retardé à 18 h. 58 de manière à relever la correspondance des trains venant de Cahors (18 h. 22) et de Toulouse par Capdenac (18 h. 33).

Le train partant de Cahors sur Montauban à 7 h. sera avancé de 15 minutes, à 6 h. 45.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 7 h. 36 sera déplacé. Il quittera Gourdon à 5 h. 58, de manière à diminuer son battement de correspondance avec le train express partant de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27 et arrivera à Sarlat à 6 h. 40 au lieu de 8 h. 17.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 17 h. 42 sera avancé de 41 minutes, à 17 h. 01, pour relever étroitement la correspondance du train partant de Cahors à 15 h. 28.

Le train venant de Terrasson et arrivant à Sarlat à 21 h. 48 sera avancé de 23 minutes, à 21 h. 25, comme conséquence de l'avance du train partant de Périgueux à 18 h. 48 dont il relève la correspondance à Condat-Bersac.

Le train partant d'Aurillac à 4 h. 21, sera avancé de 10 minutes, à 4 h. 11 et accéléré, de manière à correspondre à l'arrivée à Capdenac (6 h. 06) avec le train express partant à 6 h. 26 sur Toulouse (arrivée à 9 h. 35).

Le train partant de Tessonnières à 9 h. 44, de St-Sulpice (Tarn) à 10 h. 26, desservira les stations de Roquesérière (10 h. 35), Montastruc (10 h. 44), Gragnague 10 h. 51) et Montrabé (11 h. 05) et son arrivée à Toulouse, légèrement retardée s'effectuera à 11 h. 17.

Le train partant de Toulouse sur Albi à 14 h. sera reporté dans la soirée. Il quittera Toulouse à 21 h. 29 pour arriver à Tessonnières à 23 h. 08 et à Albi à 23 h. 55.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2me classe et de 30 0/0 en 3me classe sur le double des prix des billets simples,

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Les meilleurs Vins de Table

MAISON DE PREMIER ORDRE

Demande Représentants

Sérieuses références exigées. Conditions avantageuses. Ecrire directement à la **Société des Viticulteurs du Roussillon à Perpignan.**

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 8 Juin 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché	ENTRÉES DIRECTES à l'Abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.) 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	2.694			0,88	0,82	0,72
Vaches.....	1.301	617	106	0,82	0,76	0,68
Taureaux.....	364			0,76	0,72	0,66
Veaux.....	1.991	2.462	162	1,10	1,05	1,00
Moutons.....	16.838	12.751	2.532	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	4.586	3.269		0,60	0,58	0,55

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs et les porcs, difficile sur les veaux, très mauvaise sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 43

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

En pensant à un autre elle se sentait coupable, mais si elle avait lié son existence à celle du baron, c'était uniquement pour s'évader de la misère, pour ne pas connaître les longs jours de détresse sans argent et sans abri.

Son mariage à peine consommé, son cœur, jusqu'alors de marbre, se mettait à faire des siennes. Et quel langage impérieux il faisait entendre. Tout son être tressaillait de plaisir inconnu, de joie soudaine, irrésistible ; c'était une explosion de bonheur qui la transformait lorsqu'elle apercevait Robert ! Et quand les circonstances les réunissaient, quels délicieux instants elle vivait sous son apparente impassibilité, quels débordements de tendresse n'était-elle pas obligée de comprimer ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Ah ! soupirait-elle !... pourquoi n'est-ce pas Robert qui se soit trouvé sur mon chemin et devenu mon seigneur et maître ? Comme je l'eusse aimé ! comme j'eusse entouré son existence de bonheurs infinis ! Je sens que dans ces conditions je serais restée honnête, vertueuse, que je me serais habituée à cette solitude qui me pèsera lorsqu'il sera parti, quand ils seront... mariés...

Comme cette Juliette peut être fière d'être fiancée à cet homme dont le souvenir est sans cesse présent à mon esprit ? Et tous deux sont pauvres, tous deux sont prêts à affronter les luttes quotidiennes pour se prouver leur mutuel amour, pour se convaincre de leur inaltérable affection.

Mais ils seront plus heureux que moi au milieu de richesses dont je ne puis ressentir tous le prix puisque celui qui les a mises à mes pieds est incapable de me donner les frissons que réclame tout mon être, qu'il est trop âgé pour me communiquer cette fièvre ardente qui me pénètre lorsque je songe un instant à Robert.

Pourquoi a-t-il fallu que je fasse cette rencontre ? Pourquoi les circonstances m'ont-elles mise en présence du seul homme qui ait fait battre mon cœur puisqu'il m'est interdit de le lui dire, de préparer sa conquête ! A quoi sert donc cette beauté qui m'est échue en partage et devant laquelle tous les hommes s'inclinent, vaincus d'avance, si je ne puis l'utiliser pour assurer mon bonheur ?

Est-ce que Juliette saura montrer à son mari tout ce que je ressens pour lui ? Pourra-t-elle lui donner des jours de bonheur tels que je les comprends ? Sera-t-elle pour lui la femme toujours prête au sacrifice, ardente amoureuse buvant ses larmes les jours de malheur ou de désespoir, l'entourant d'une sollicitude jamais lassée, lui procurant des sensations toujours inédites, l'enveloppant de frissons exquis, voluptueux et chastes ?

Diane sentait germer en elle les ferments de la révolte. Elle souffrait atrocement ! Son cœur se déchirait à la pensée que Robert allait être à une autre, que ses caresses iraient à Juliette, que ses baisers étaient destinés à faire pâmer sa rivale...

Sa rivale ? Ce mot terrible avait spontanément jailli de ses lèvres. Elle le prononçait sur tous les tons, avec une dureté inflexible. Elle éprouvait une joie sauvage, presque un soulagement, à le répéter tout haut, comme si elle eût désiré déverser la haine qu'elle sentait déjà courir dans ses veines sur cette innocente et belle jeune fille qui allait sous peu quitter son toit.

Peu à peu, sa colère s'apaisa. Elle s'assoupit durant quelques minutes, espérant chasser la désagréable vision de son bonheur à jamais disparu si du moins elle voulait rester l'honnête femme qu'elle avait juré d'être.

Aurait-elle d'ailleurs un mérite quelconque si elle parvenait à respecter le devoir conjugal ? Pour trahir le serment fait volontairement à Dieu et aux hommes, il était nécessaire d'avoir la complicité de deux pensées agissantes. Son désir était si fort qu'elle aurait inévitablement succombé sur l'heure, dédaignant ses devoirs. Mais pouvait-elle certifier de pervertir l'âme de Robert toute remplie de la pensée d'une autre ? Voulait-elle essayer de surprendre ses sens affolés en s'offrant tout entière, sans restriction ?

Son rêve prenait une tournure agréable. Tout à coup, elle tressaillit violemment ; sa respiration s'étouffa subitement, cependant que son sang affluait à son cœur. Elle apercevait nettement, malgré qu'elle eût ses yeux hermétiquement clos, la silhouette de Rober pénétrant doucement dans la chambre, le bruit de ses pas amorti par les tapis épais. Elle crut s'être trompée... Ce n'était pas possible, elle était l'objet d'une illusion d'optique, d'un mirage décevant ? Robert était-il battu sans lutte ? Son charme dangereux avait-il attiré le papillon qui ne demandait plus qu'à se brûler les ailes ? L'indécision fut courte... C'était bien Robert qui, avec précaution, tel un automate, les mains jointes, en extase, comme il sied de pénétrer dans un temple d'amour, s'avançait vers elle, protégé par la pénombre complice... Elle le distinguait sans hésitation, la figure souriante, la moustache victorieuse, les bras maintenant tendus, les yeux fous de désir, la bouche appelant les caresses suprêmes.

Elle ne bouge pas, figée dans une immobilité de statue, voulant se donner l'illusion de succomber par surprise à la tentative osée de l'être qu'elle chérissait et dont le cœur sensible avait entendu son appel d'amour.

Les lèvres sur les lèvres, amoureusement enlacés, elle frissonna de bonheur. L'étreinte vigoureuse, en la rendant à la réalité, lui fit ouvrir les yeux. Elle voulait contempler et remercier d'un sourire prometteur celui qu'elle appelait de tous ses vœux.

Oh ! stupéfaction ! rêve déçu ! Ce n'était pas Robert qui la pressait tendrement sur son cœur, mais le baron de Lormel, délicieusement touché par la tendresse présente à laquelle il n'était pas habitué.

Diane se retint pour ne pas pousser une exclamation de surprise, afin de ne pas esquisser, de colère, une horrible grimace.

Comédienne jusqu'au bout des ongles, elle fit bonne contenance, sourit légèrement, grondant affectueusement M. de Lormel.

— Comment ! vous osez, Monsieur, envahir sans crier gare les appartements privés de votre femme ?

— Oh ! Diane !

— Et pénétrer à la manière des malfaiteurs, sur la pointe des pieds, afin de cueillir la fleur qui vous tente, l'arracher violemment de sa tige pendant le sommeil de son gardien ?

— Diane ! Tu es adorable et je t'aime ! répétait le baron au paroxysme du délire !

— Pour vous punir de votre acte téméraire, je vous ordonne de vous asseoir, là, sur ce fauteuil, auprès de moi, et de répondre, comme il convient, à mes questions.

— Tout ce que vous voudrez, Diane ! Je suis tout à vous, prêt à subir le moindre de vos caprices.

— Si je vous prenais au mot, que diriez-vous ?

— Je paierai sans mot dire et je m'estimerai encore heureux d'avoir pu vous être agréable.

— Même si j'étais exigeante, très exigeante ?...

— Même si vous l'étiez au delà de toute expression.

— C'est très bien, mon doux seigneur ! C'est ainsi que je comprends l'amour des hommes... Mais rassurez-vous. Je voulais simplement vous éprouver.

(*A suivre*).

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	3 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	1123 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	121 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	23 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e clas.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon .	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON.....	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ .	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36

(1131)

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	16 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1132 (*) OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	122 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus ...	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel. ..	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

(1126) (742)

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6	3	7	28	12 40	18 52
Mercuès.....	6	17	7	50	12 54	19 7
Douelle (*Arrêt*).....	6	21	—		12 58	19 11
Parnac	6	28	8	8	13 5	19 19
Luzech	6	34	8	19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6	46	8	46	13 22	19 43
Prayssac (*Arrêt*).....	6	49	—		13 25	19 46
Puy-l'Evêque.....	6	58	9	11	13 34	19 58
Duravel	7	5	9	25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7	13	9	37	13 49	20 14
Fumel.....	7	23	10	4	13 58	20 27
LIBOS.....	7	29	10	11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22	55	—		4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	MIXTE		19	50	22 51	10 »
LIBOS... dép.....	12	20	7	48	15 18	21 9
Fumel.....	12	41	7	56	15 26	21 15
Soturac-Touzac	12	57	8	6	15 36	21 25
Duravel	13	8	8	13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque.....	13	35	8	22	15 50	21 39
Prayssac (*Arrêt*).....	»		8	29	15 57	21 46
Castelfranc.....	14	6	8	37	16 2	21 51
Luzech	14	23	8	49	16 12	22 1
Parnac	14	38	8	57	16 20	22 9
Douelle (*Arrêt*).....	»		9	2	16 25	22 14
Mercuès.....	14	55	9	7	16 30	22 19
CAHORS. — Ar.....	15	13	9	19	16 42	22 31

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20	27	»		22	51	»	10 »
St-Denis-près-Martel.	5	46	9	34	13	52	»	20 5
Vayrac	5	54	10	3	14	3	»	20 14
Bétaille (arrêt).....	5	58	»		14	7	»	20 18
Puybrun.....	6	6	10	35	14	16	»	20 26
Bretenoux-Biars.....	6	18	10	48	14	29	»	20 39
Port-de-Gagnac.....	6	25	»		14	36	»	20 46
Laval-de-Cère	6	34	»		14	44	»	20 56
Lamativie	6	55	»		15	6	»	21 20
Siran (arrêt).....	7	11	»		15	22	»	21 36
La Roquebrou.....	7	26	»		15	38	»	21 51
AURILLAC.. arrivée.	8	5	»		16	16	»	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4	32	»	9	11	14	54 »
La Roquebrou.....	5	12	»	9	54	15	37 »
Siran (arrêt).....	5	25	»	10	7	15	50 »
Lamativie	5	44	»	10	28	16	11 »
Laval-de-Cère	6	2	»	10	46	16	29 »
Port-de-Gagnac.....	6	10	»	10	54	16	37 »
Bretenoux-Biars	6	19	7	52	11	6	16 51 »
Puybrun.....	6	27	8	2	11	15	16 59 »
Bétaille (arrêt).....	6	33	8	9	11	21	17 5 »
Vayrac	6	39	8	14	11	29	17 12 »
St-Denis-près-Martel.	6	46	8	22	11	36	17 19 »
PARIS (Orsay) arrivée	»		»		22	55	4 46 »

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31		12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	13 17	»
Baladou . Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel.....	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou . Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.....	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson . ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	6 6
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel.....	10(1)41	»	16 51	21 52	»	7 51
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4
Flaujac (halte)...	»	»	»	22 11	»	8 14
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
Rocamadour	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41
Montvalent.....	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28
Turenne	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent.....	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour	9 18	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Flaujac (halte)...	9 45	»	»	»	»	14 35
Assier.....	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel.....	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7	11	13	31	18 29
Cabessut.....	7	20	13	40	18 40
Arcambal.....	7	31	13	51	18 49
Vers.....	7	40	14	»	18 57
Saint-Géry.....	7	49	14	8	19 7
Conduché.....	8	2	14	21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie..	8	9	14	28	19 24
St-Martin-Labouval..	8	26	14	37	19 31
Calvignac.....	8	34	14	45	19 37
Cajarc.....	8	48	15	1	19 50
Montbrun.....	8	59	15	12	19 59
Toirac.....	9	9	15	22	20 7
Lamadeleine.....	9	22	15	36	20 18
CAPDENAC. — Ar..	9	34	15	48	20 29
PARIS (Orsay).....	22	55	4	46	8 43

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20	27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7	23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7	34	10 55	17 43
Toirac.....	7	44	11 5	17 55
Montbrun.....	7	52	11 13	18 4
Cajarc.....	8	4	11 22	18 16
Calvignac.....	8	14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8	23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8	30	11 45	18 46
Conduché.....	8	36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8	48	12 2	19 10
Vers.....	8	53	12 7	19 16
Arcambal.....	9	1	12 15	19 25
Cabessut.....	9	10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9	18	12 32	19 44

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 43	
Carsac.....	9 23	13 44	20 54	
Grolejac	9 31	13 56	21 2	
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 7	
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 13	
GOURDON	9 52	14 19	21 21	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36	10 58	17 42
Payrignac (arr.).....	7 44	—	17 50
St-Cirq-Madelon.....	7 51	11 13	17 57
Grolejac	7 56	11 23	18 1
Carsac.....	8 6	11 37	18 11
SARLAT	8 17	11 51	18 21